



**Relevé de décisions
de la 4^{ème} séance plénière**

**Conseil de quartiers Prézégat - Toutes Aides/Moulin de la
Butte/Plessis/Petit Caporal – Ile du Pé/Clos d'Ust/Gambetta
Jeudi 17 décembre 2015**

I - Présentation de la ZAC du Plessis par Olivier Orsolin, Monteur d'opérations
Service Projets Neufs et Aménagement et Jean Houssais Responsable des Projets
Neufs à Silène

Ce dossier ayant fait l'objet de plusieurs échanges et questions lors de la
1^{ère} séance du Conseil de quartiers, puis lors de réunions des groupes de travail,
Lydie Mahé a demandé à Silène de présenter l'état d'avancement de ce projet.
(Support de présentation joint)

- La ZAC représente environ 400 logements. Les terrains en attente de commercialisation sont en traitement paysager.
Sur la rue du Vélodrome, un ensemble de 8 logements de type 4 est en cours de commercialisation depuis avril 2015. 7 logements sont déjà vendus.
- Commercialisation courant janvier de 6 maisons en cours d'étude.
- A l'angle de l'avenue des Sports, le square avec jeux pour enfants sera livré en février/mars 2016.
- Une coulée verte est prévue sur le site de la ZAC.

II – Présentation des travaux des groupes

Les réflexions, axes de travail et/ou propositions d'actions de chaque groupe sont présentés par un « rapporteur » membre de ce groupe :

1. Groupe de travail « Développement Durable :

Rapporteur : Solenne Goujon

Le groupe s'est réuni à 2 reprises

La 1^{ère} réunion a été l'occasion d'une visite du site de Guindreff, guidée par Jean Paul Denis, Chargé de Projets à la Programmation Urbaine.

Les étangs n'ont pas été déclarés à leur création, ce qui pose des problèmes pour effectuer les travaux. La procédure de déclaration est longue et très contraignante.

Affaissement des berges : un Cabinet est missionné. Solutions à long terme.

Attente de chiffrage.

La qualité de l'eau de l'étang de la Belle Hautière est mauvaise. Projet d'ensemble pour ramener la qualité.

Idées émises par le groupe :

- Fleurissement des pieds de mur et organisation d'un concours ;
- Essais de potagers publics : exemple de l'île du Pé, de la rue Thenard, de l'initiative de la ville au Jardin des Plantes.
- Possibilité de planter des arbres fruitiers sur les espaces verts.

Une nouvelle visite sera organisée pour aller voir les diverses expériences.

- Square de la Mutualité : projet qui peut être traité avec le groupe développement durable du Conseil de quartiers Centre-Ville – Ville Port – Petit Maroc
- Demande de ramassage des déchets verts : faciliter le compostage des déchets verts
- Plus de fleurissement, de verdissement (bd Maupertuis – espace devant la Carène)

2. Groupe de travail »Bien vivre ensemble « :

Rapporteurs : Pascal Sangand et Marie-Claire Drouillet,

Le groupe s'est également réuni 2 fois

Actions proposées :

- Imaginer un temps fort pour focaliser toutes les attentions sur le bien vivre ensemble et organiser une fête du Conseil de quartiers (réunissant les habitants de tous les quartiers du périmètre), vers le mois de mai, place Poincaré.
- Réapprendre à se dire « Bonjour, comment ça va ? ». Création d'un logo, smiley, d'un pin's (fleur qui sourit).
- Quelques idées : échanges de plantes en gobelet, organisation d'une déambulation en musique...

Le groupe pourra s'appuyer sur les associations du Conseil de quartiers.

Une nouvelle réunion, au mois de février, réunira les 2 groupes qui souhaitent travailler ensemble.

III – Point sur les modalités de fonctionnement des Conseils de quartiers

Laurianne Deniaud a présenté les modalités de fonctionnement communes à tous les Conseils de quartiers.

Après une année d'installation, l'année 2016 va permettre de passer des intentions à l'action, d'approfondir les premières pistes de travail et de les décliner en projets concrets.

Méthodologie et calendrier proposés :

Novembre – décembre 2015 : choix des groupes de travail à conduire

Janvier- février 2016 : éclairage avec d'autres projets similaires ailleurs en France et dans le monde ; sensibilisation aux contraintes budgétaires

Mars-septembre 2016 : concrétisation des premiers projets et exploration des nouvelles idées

Septembre-novembre 2016 : finalisation des actions à mener par chaque conseil de quartiers

Décembre 2016 : valorisation des projets auprès de tous les Nazairien-ne-s

IV - Point sur le PRIR et sur les Conseils citoyens

Claire Schappler, Chargée de mission Développement Social Urbain Territorial a expliqué la notion de PRIR et fait un point sur les Conseils Citoyens :

PRIR (Programme de Rénovation d'Intérêt Régional):

Le Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU), existe depuis la loi du 1er août 2003 et prévoit une aide nationale sans précédent, de transformation des quartiers les plus fragiles, classés alors en ZUS (Zones Urbaines sensibles), quartiers définis par la géographie de la politique de la ville.

Cette aide porte sur les logements, les équipements publics et les aménagements urbains. Sa mise en œuvre a été confiée à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

L'agence approuve des projets globaux qu'elle finance sur des fonds publics (Etat) et privés (UESL – Action Logement).

La Ville de Saint-Nazaire en a bénéficié en 2010 avec le projet Ville Ouest qui a vécu alors une profonde mutation urbaine et sociale ; les travaux continuent encore aujourd'hui.

En février 2014, une nouvelle loi appelée « Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine » définit les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Elle pose également le cadre et les moyens du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014 – 2024.

Ce nouveau programme se distingue du premier notamment par une participation accrue des habitants qui permet d'articuler toujours plus la rénovation urbaine avec la vie dans les quartiers.

Dans ce NPNRU, l'agglomération nazairienne est considérée comme Quartiers d'intérêt Régional. Nous sommes donc éligibles à un Programme de Renouvellement d'Intérêt Régional (PRIR).

Pour pouvoir bénéficier de ce programme, il y a plusieurs étapes :

- Ecrire le contrat de ville : faire un état des lieux des QPV et déterminer les enjeux, les problématiques sur lesquelles nous devons agir pour l'avenir (2015)
- Réaliser un protocole de préfiguration du PRIR, sorte de pré-projet qui définit le projet de rénovation sociale et urbain que nous avons sur nos quartiers prioritaires, en lien avec le contrat de ville (2016)
- Les élus de la ville devront alors choisir les projets à mener en fonction de l'enveloppe financière qui nous sera attribuée et de leur projet stratégique de territoire.
- Lancer le PRIR (2017-2022, travaux jusqu'en 2027)

- Les Conseils Citoyens :

Dans le cadre de la politique de la ville qui a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales, un contrat de ville a été signé entre différents partenaires : Etat, Ville, Carène, Conseil Départemental, Conseil Régional... Ce contrat cadre fixe les enjeux sur chacun des quartiers définis dans la nouvelle géographie prioritaire.

Les 16 quartiers de la Ville ont été répartis en 7 Conseils de quartiers (Conseil Municipal du 3/10/14). Deux d'entre eux, les Conseils de quartiers Ouest et Nord ont dans leur périmètre plusieurs Quartiers Prioritaires (QVP) :

- Bouletterie/Chesnaie/Trébale/Plaisance/Galicheraie/Pertuischaud pour l'Ouest
- Petit Caporal / Île du Pé / Prézégat / Robespierre / Berthauderie pour le Nord

La loi de février 2014, indique sur ces mêmes quartiers, la mise en place de Conseils Citoyens afin d'associer les habitants à l'élaboration et au suivi du contrat de ville.

Les Conseils de quartiers Ouest et Nord, devaient se transformer en Conseils Citoyens, mais seul le Conseil de quartiers Ouest va être labélisé début 2016.

La composition du Conseil de quartiers Nord n'étant pas compatible avec les critères du Conseil Citoyens (la moitié des membres (habitants) doit être domiciliée dans les quartiers prioritaires). Il conserve donc son mode de fonctionnement actuel jusqu'à la fin de son exercice. Lors de son renouvellement, en novembre 2017, l'ensemble des critères nécessaires à la mise en place d'un Conseil Citoyens devra être réuni.

Un groupe de 15 membres volontaires, issus des Conseils de quartiers Ouest et Nord, a été constitué en avril 2015 afin de participer à leur labellisation. Il participera à ce travail de mise en place du conseil citoyens au Nord en 2017, en partenariat avec le Conseil de quartiers Nord et en s'appuyant sur l'expérience du Conseil Citoyens Ouest.